

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
ÉCOLE NATIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
PÔLE RECRUTEMENT
DIVISION DES PRÉPARATIONS
10, rue du Centre
93464 NOISY-LE-GRAND CEDEX

Noisy-le-Grand, le 15 octobre 2014

Le Directeur de l'École nationale
des Finances publiques

à

Affaire suivie par : Caroline Mougey et Claudine Brodin
enfip.prepa@dgifp.finances.gouv.fr

☎ 01.57.33.87.37 📠 01.57.33.88.25

☎ 01.57.33.99.05

Référence : ENFiP-PR-PREPA-08-2014

Mmes et MM. les Délégués du Directeur général,
Mmes et MM. les Directeurs régionaux et
départementaux des Finances publiques,
Mmes et MM. les Directeurs des directions des
services à compétence nationale ou spécialisés

Circulaire
Instruction
Note de service

Objet : ouverture de la préparation au concours interne spécial de contrôleur des Finances publiques 2016.

Service(s) concerné(s) : les services de la formation professionnelle et de préparation aux concours et examens.

Calendrier : la procédure d'inscription sera ouverte **du 15 octobre au 13 novembre 2014**.

Résumé :

L'École nationale des Finances publiques (ENFiP) organise au profit des agents de la DGFIP qui réunissent les conditions d'ancienneté et de grade requises pour concourir, une préparation au **concours interne spécial de contrôleur des Finances publiques** au titre de l'année 2016.

Les modalités d'inscription à la préparation au concours interne spécial de contrôleur des Finances publiques 2016 ainsi que les conditions de déroulement de la préparation sont décrites dans la présente note.

Les agents remplissant les conditions et souhaitant y participer, doivent dans le délai imparti, s'inscrire en ligne auprès de l'ENFiP.

La procédure d'inscription est ouverte jusqu'au **13 novembre 2014**.

I – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU DISPOSITIF DE PRÉPARATION

Le dispositif comporte une préparation à distance comprenant l'accès en ligne à quatre fascicules, un galop d'essai et un cycle présentiel.

La nature et le programme des épreuves du concours interne spécial de contrôleur des Finances publiques sont consultables sur l'intranet Ulysse ENFiP, rubrique recrutement / concours interne spécial de contrôleur des Finances publiques.

Les agents désireux de s'inscrire à la préparation trouveront sur l'intranet ULYSSE ENFiP un rappel de la procédure pour les aider dans leurs démarches (rubrique recrutement / préparations / CIS / inscription). Ce rappel ne remplace pas la note de service dont la lecture attentive est recommandée.

Remarque importante : tant la préparation à distance que les stages présentiels n'ont pas vocation à dispenser des cours exhaustifs sur les matières du concours dont l'apprentissage relève du travail personnel des préparants. En revanche, des entraînements, des séances de méthodologie et d'exercice, ainsi que des conférences thématiques seront proposées dans le cadre de la préparation.

II – CONDITIONS ET MODALITÉS D'INSCRIPTION À LA PRÉPARATION

La préparation à distance, le galop d'essai et les stages présentiels sont accessibles aux seuls agents de la DGFIP remplissant les conditions pour s'inscrire au concours 2016.

Préalablement à leur inscription, les agents devront s'assurer qu'ils remplissent toutes les conditions pour concourir au titre du concours interne spécial de contrôleur des Finances publiques 2016.

Les conditions de participation au concours sont fixées par le décret n° 2010-982 du 26 août 2010 (JO du 28 août 2010). Elles sont précisées en annexe 1.

Le cycle présentiel de préparation au concours interne spécial de contrôleur des Finances publiques 2016 est ouvert en priorité aux agents participant pour la première fois à la préparation à ce concours. Il n'est pas tenu compte de la participation aux cycles de préparation aux concours des anciennes filières.

Aucun préparant ne peut participer à plus de deux cycles présentiels de la préparation CIS, consécutifs ou non. Les préparants ayant déjà suivi deux cycles présentiels¹ peuvent néanmoins s'inscrire à la préparation à distance et participer au galop d'essai.

Attention : au titre d'une même année civile, un agent peut, sous réserve de satisfaire aux règles d'accès précisées dans les notes de service, s'inscrire à autant de préparations à distance qu'il le souhaite, mais il est rappelé qu'il ne peut bénéficier des facilités de service que pour un seul cycle présentiel de préparation.

Les conditions d'accès à la préparation en présentiel et au galop d'essai sont exposées en annexe 2.

Les règles d'inscription auprès de l'ENFiP sont exposées en annexe 3.

Des règles particulières s'appliquent en matière de droit individuel à la formation et de congé formation (cf. annexe 4).

¹ Est considéré comme participation à un cycle présentiel le fait d'assister à au moins une séance de stage du dit cycle.

III – TRAVAUX INCOMBANT AUX DIRECTIONS

Les directions ont une mission d'information des agents placés sous leur autorité ainsi qu'une mission de contrôle des conditions statutaires d'inscription à la préparation et de participation aux actions présentiellees.

L'attention des responsables locaux de la formation professionnelle est appelée sur le fait que la date limite d'inscription à la préparation doit être **impérativement respectée**.

Les opérations de contrôle se déroulent dans le module directions de l'outil ONTOMANTICS.

Leurs modalités sont décrites en annexe 5.

IV – CALENDRIER DE LA PRÉPARATION

Le calendrier prévisionnel de la préparation aux épreuves d'admissibilité pour le concours interne spécial de contrôleur des Finances publiques figure en annexe 6.

V – PRÉPARATION À DISTANCE

Cette préparation comporte quatre fascicules contenant notamment des entraînements aux épreuves du concours qui seront accessibles en ligne entre janvier et août 2015 sur la plate-forme de formation à distance à l'adresse <https://e-formation.igpde.finances.gouv.fr>.

Les précisions relatives à la préparation à distance et à l'envoi des devoirs figurent en annexe 7.

VI – GALOP D'ESSAI

La préparation comporte un galop d'essai permettant aux préparants de s'entraîner dans les conditions les plus proches de celles du concours.

Le galop d'essai est organisé localement dans les directions locales au cours du deuxième stage présentiel. Les galops d'essai organisés en dehors d'un stage présentiel pourront également être réalisés à domicile sur autorisation du service local de formation professionnelle. Les conditions et modalités d'organisation du galop d'essai sont précisées en annexe 8.

VII – STAGES PRÉSENTIELS

L'accès à chaque stage présentiel est soumis à différentes conditions liées au nombre de cycles présentiels déjà effectués et à la présence effective au galop d'essai et aux stages précédents.

Les conditions d'accès à chaque stage et les modalités d'organisation des stages présentiels sont explicitées en annexe 9.

Les codifications FLORE du galop d'essai et des stages présentiels figurent en annexe 10.

VIII – FACILITÉS HORAIRES

Des autorisations d'absence supplémentaires d'un contingent de 3 jours par an peuvent être accordées aux agents féminins et masculins ayant à leur charge un ou plusieurs enfants non encore scolarisés dans l'enseignement secondaire à la date de début de la préparation. Les agents peuvent en bénéficier à leur libre convenance, sous forme de journées ou de demi-journées, au cours de la période couverte par la préparation écrite.

IX – INTERLOCUTEURS DES PRÉPARANTS

Si la question porte sur votre inscription auprès de l'ENFiP, sur les convocations aux stages présentiels ou au galop d'essai, sur une absence lors d'un stage présentiel ou du galop d'essai, il convient de contacter **votre responsable local de la formation professionnelle**.

Pendant la période d'ouverture des inscriptions, les questions et demandes relatives aux changements d'option ou à la participation aux stages présentiels doivent également être adressées **au responsable local de la formation professionnelle**.

Si la question porte sur l'envoi des copies, un problème avec un fascicule ou des remarques sur la correction des copies, il convient de contacter la division des préparations de l'ENFiP sur la **BALF** (enfip.prepa@dgfip.finances.gouv.fr).

Pour toute question relative aux conditions statutaires de participation à la préparation, les agents peuvent consulter le centre des concours de Lille (par courriel : enfip.ccl@dgfip.finances.gouv.fr ; par téléphone : 08 10 87 37 67).

Pour le directeur de l'École nationale
des Finances publiques,
Le directeur du recrutement,

Signé

Jean-Michel BLANCHARD

Annexes :

- Annexe 1 : les conditions de participation au concours ;
- Annexe 2 : les conditions d'accès au cycle présentiel et au galop d'essai ;
- Annexe 3 : l'inscription à la préparation auprès de l'ENFiP ;
- Annexe 4 : modalités spécifiques pour le droit individuel à la formation et le congé formation ;
- Annexe 5 : les opérations de contrôle et de gestion des inscriptions incombant aux directions ;
- Annexe 6 : le calendrier prévisionnel de la préparation ;
- Annexe 7 : la préparation à distance ;
- Annexe 8 : le galop d'essai ;
- Annexe 9 : les stages présentiels ;
- Annexe 10 : codifications FLORE des stages présentiels et du galop d'essai.